



Nouvelles du conseil du 25 mars 2019

Mise au Net

Les autorités ont débloqué lundi un crédit de 2850 francs pour réaliser une mise à jour du site internet communal, lequel englobera ensuite celui de la Ceass (Commission d'embellissement et d'aménagement Sonceboz-Sombeval). L'entreprise Co-Dec Sàrl réalisera ce travail.

Pompiers à l'étude

En collaboration avec l'Assurance immobilière bernoise (AIB), le corps des sapeurs-pompiers intercommunal La Suze va organiser dans un mois deux cours techniques destinés aux sapeurs francophones du canton. Le cours de base réunira 26 participants et se donnera du 30 avril au 1er mai compris, de 7 h 30 à 17 h 45 quotidiennement. Le cours d'approfondissement est pour sa part agendé du 2 au 4 mai, de 7 h 30 à 17 h 30, avec pas moins de 40 participants.

Le Conseil municipal a donné son préavis favorable à la mise sur pied de ces cours dans notre commune.

Nouveau véhicule

L'assemblée municipale avait voté l'an dernier l'achat d'un nouveau tonne-pompe pour le corps des sapeurs-pompiers La Suze, véhicule qui arrivera bientôt à destination. L'entreprise Vogt, auprès de laquelle est acquis cet engin, propose désormais de racheter l'ancien véhicule, pour un prix de 37'200 francs TTC. Elle a par ailleurs assuré au corps La Suze que l'ancien véhicule lui demeurera disponible durant un mois en parallèle à son successeur.

Travaux attribués pour une rocade de locaux

Le Conseil municipal a attribué lundi soir un crédit de 4925 francs exactement à l'entreprise locale Grossenbacher SA Electricité du Vallon, qui est mandaté pour réaliser l'équipement électrique du futur bureau du secrétaire municipal. Un bureau qui sera installé rappelons-le dans la salle actuellement dévolue aux séances du Conseil municipal, contiguë au bureau de l'administrateur des finances. Ces travaux seront effectués de suite.

Dans le même temps, l'Exécutif a libéré un crédit de 5490 francs, destiné celui-là au chantier confié à Virtual Computer, de Tramelan. Cette entreprise est chargée de réaliser l'équipement de la future salle du Conseil municipal. Celle-ci (le bureau actuel du secrétaire municipal, au Nord du bâtiment administratif) sera munie d'un écran Led, auquel pourront être connectés les ordinateurs portables et qui permettra donc un échange d'information nettement plus rapide et efficace en séance de l'Exécutif. Ce dernier a opté pour un système de présentation sans fil Barco.

Sécurité d'un côté, danger de l'autre...

Le Conseil municipal prend très au sérieux l'augmentation constatée du trafic et des dangers le long de la rue de la Gare, au point qu'il a demandé une entrevue, sur place et durant les heures de pointe, avec l'Office des ponts et chaussées (OPC).

Rappelons que le nouveau système appliqué aux feux de signalisation de la place de la Couronne, lequel a été décidé par l'OPC, induit désormais le passage alterné des véhicules circulant dans un sens ; les véhicules ne coupent plus la chaussée de ceux qui arrivent en face, ce qui induit certes une réelle augmentation de la sécurité. Pour ce faire, il faut admettre évidemment un effet négatif, à savoir le léger allongement des temps d'attente, aux heures de pointe.

La patience n'étant pas le point fort des conducteurs en général, nombre de pendulaires optent désormais pour les rues du village, qui empruntent notamment le carrefour de La Clé et suivent toute la rue de la Gare. De fait, un trafic encore plus dense, et souvent anarchique, est constaté aux heures de pointes dans le secteur de la Coop. Le danger est grand, pour les piétons et les deux roues en particulier, dans le quartier de la Poste et du croisement avec la rue Centrale.

Un « dégoudronnage » qui fait grincer des dents



La portion de route qui devrait être « dégoudronnée »

Le Conseil municipal a été informé récemment par l'Office des ponts et chaussées du canton (OPC), que cet organe a l'intention de remettre en chemin forestier groisé la portion de chaussée goudronnée voici une bonne dizaine d'années au sommet de Pierre-Pertuis.

Rappel des faits : l'OPC a utilisé la carrière de Pierre-Pertuis durant une dizaine d'années, de manière intensive, pour y entreposer les matériaux excédentaires de la N16. Dans ce cadre, il avait dû modifier certains accès, afin de garantir à la fois la sécurité du trafic lambda et la facilité du trafic de chantier. Parmi les aménagements de ce type, la portion de chemin menant en aval à la route du Jeanbrenin, depuis la route cantonale, avait été goudronnée ; un revêtement qui concernait quelque 100 mètres et qui se justifiait pleinement par sa déclivité (des matériaux roulaient régulièrement sur la chaussée principale depuis cette portion de chemin forestier).

Aujourd'hui, pour répondre à la législation en vigueur, l'OPC entend donc enlever ledit revêtement, remettre cette portion de chemin en groise, et rediriger le trafic vers la portion utilisée jusqu'ici par ses camions.

Ainsi les véhicules se dirigeant vers le Jeanbrenin, en provenance de Sonceboz, devraient-ils à nouveau traverser la route de Pierre-Pertuis en son sommet exactement, là même où se dessine une double ligne continue. Soulignant qu'il est parfaitement inenvisageable de demander au trafic montant (en provenance du Vallon) d'aller tourner à Tavannes pour emprunter le chemin du Jeanbrenin, le Conseil municipal s'oppose à cette mesure, qu'il qualifie de non-sens. Une affaire à suivre.



En provenance de Sonceboz, pour rallier le chemin du Jeanbrenin, le passage ne serait guère sécurisé